



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of
Canada, in accordance with the terms and conditions set
out herein, referred to herein or attached hereto, the goods,
services, and construction listed herein and on any attached
sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Place Bonaventure, portail Sud-Oue
800, rue de La Gauchetière Ouest
7e étage, suite 7300
Montréal
Québec
H5A 1L6

Title - Sujet Murs Lachine Bief 4 sect. 14-17	
Solicitation No. - N° de l'invitation EE520-190691/A	Date 2018-07-16
Client Reference No. - N° de référence du client R.077223.220	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$MTC-255-14955
File No. - N° de dossier MTC-8-41089 (255)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-10	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Desforges, Julie	Buyer Id - Id de l'acheteur mtc255
Telephone No. - N° de téléphone (514) 602-8307 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA ESC 2 - PARCS CST 2 - PARKS 3, PASSAGE DU CHIEN D'OR QUEBEC Québec G1R3Z8 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

Réfection des murs du canal-de-Lachine, Bief 4 – Secteurs 14 à 17, Lachine Québec

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité : Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence : Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie

Pour plus de renseignements : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html>

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1^{er} avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/comm/vedette-features/2016-04-19-00-fra.html>

AJOUT DE TERMINOLOGIE

Prendre connaissance à la condition supplémentaire CS03 de l'ajout de terminologie à la clause R2810D.

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Sites Web
- IP10 Soumission financière

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2017-09-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site [Web https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R)

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

Solicitation No. - N° de l'invitation
EE520-190691/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.077223.220

File No. - N° du dossier
MTC-8-41089

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents
CS02 Condition d'assurance
CS03 Interprétation

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 Identification du projet
SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03 Offre
SA04 Période de validité des soumissions
SA05 Acceptation et contrat
SA06 Durée des travaux
SA07 Garantie de soumission
SA08 Signature

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

APPENDICE 4 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE B - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUSMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2017-09-21)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel julie.desforges@tpsgc-pwgsc.gc.ca, et ce le plus tôt possible pendant la durée de l'invitation. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

1. Il y aura une visite des lieux le 16 août 2018 à 10h00. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au 63 Boulevard Saint-Joseph, Lachine, Québec H8S 2K9
2. La visite de l'ensemble du site est réalisable en utilisant divers accès au site. Conséquemment, à partir du point de rencontre initial, les participants devront utiliser leur véhicule personnel de manière à accéder aux différents points d'accès. Les modalités seront précisées sur place.

IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Une soumission peut être révisée par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le (514) 496-3822.

IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» (coin supérieur gauche) pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
3. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant au numéro de téléphone (514) 602-8307.

IP06 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.

IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra poursuivre alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, **1 copie électronique ou papier** des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP09 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL>

Achats et ventes
<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes
<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)
http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505_fra.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Services de sécurité industrielle
<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

IP10 SOUMISSION FINANCIÈRE

Le montant total de la soumission exclut les taxes

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2017-11-28);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8	Règlement des différends	R2882D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
 - e. Conditions supplémentaires
 - f. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - g. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - h. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

CS03 INTERPRÉTATION

La Condition générale CG1.1.2 de la clause R2810D est modifié pour inclure les nouvelles terminologies suivantes

- « Services d'architecture et de génie » : services pour fournir une gamme de rapports d'enquêtes et de recommandations, la planification, la conception, la préparation ou la supervision de travaux de construction, de réparation, de rénovation ou de restauration et inclut les services de gestion de contrats, de projets immobiliers.
- « Services de construction » : la construction, la réparation, la rénovation ou la restauration d'un ouvrage à l'exception d'un navire et qui comprend; la fourniture et l'érection d'une structure préfabriquée; le dragage; la démolition; les services environnementaux liés à un bien immobilier; ou, la location d'outillage destiné directement ou indirectement à l'exécution des services de construction mentionnés ci-dessus.
- « Services d'entretien d'installations » :

Solicitation No. - N° de l'invitation
EE520-190691/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.077223.220

File No. - N° du dossier
MTC-8-41089

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

services liés aux activités normalement associées à l'entretien d'une installation et le maintien des espaces, des structures et des infrastructures en bon état de fonctionnement, d'une manière routinière, prévue ou anticipée pour éviter la défaillance et / ou la dégradation, incluant des services d'inspections, d'essais, d'entretien, de classification quant à l'état de fonctionnement, de réparations, de reconstruction et de remise en état, ainsi que la fourniture de services d'entretien ménager, d'enlèvement des déchets, de déneigement, d'entretien des pelouses, de remplacement des revêtements de sol, d'appareils d'éclairage ou de plomberie, de peinture, et autres petits travaux.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Réfection des murs du canal-de-Lachine, Bief 4 – Secteurs 14 à 17, Lachine Québec

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Adresse courriel : _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le soumissionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux dans les 86 semaines à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Item	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total (\$)
CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ENTREPRENEUR					
1.4.1	Bureaux et laboratoires de chantier	1	Global		
1.4.2	Organisation de chantier	1	Global		
1.4.3	Maintien de la circulation et signalisation temporaire	1	Global		
1.4.4	Plan de protection de l'environnement	1	Global		
1.4.5	Mesures de protection de l'environnement	1	Global		
1.4.6	Caractérisation complémentaire des sols et plan de gestion des sols et des matériaux contaminés	1	Global		
SOUS TOTAL - CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ENTREPRENEUR					

MURS TYPE 14					
Réparation sans surépaisseur du recouvrement					
14.5.1	Démolition partielle, transport et disposition du béton à réparer (recouvrement)	1900	m ²		
14.5.2	Fourniture et mise en place du béton (coulé en place ou projeté) pour les travaux de réfection du béton sans surépaisseur (recouvrement)	650	m ³		
Réparation sans surépaisseur du couronnement					
14.6.1	Démolition partielle, transport et disposition du béton à réparer (couronnement)	1750	m ²		
14.6.2	Fourniture et mise en place du béton du béton coulé en place pour les travaux de réfection sans surépaisseur (couronnement)	275	m ³		
Reconstruction complète du couronnement					
14.7.1	Démolition, transport et disposition du béton (couronnement)	40	m ³		
14.7.2	Fourniture et mise en place du béton coulé en place (couronnement)	60	m ³		
Ouvrages métalliques					
14.8.1	Remise en état et réinstallation des bollards ancestraux existants à récupérer ou remis en état sur place	19	Unité		
14.8.2	Fourniture et mise en place des nouveaux échelons d'époque	-	-	-	-

Item	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total (\$)
14.8.2.1	Groupement de 2 barres	41	Unité		
14.8.2.2	Groupement de 3 barres	7	Unité		
14.8.2.3	Groupement de 5 barres	1	Unité		
14.8.3	Réparation des bollards ancestraux endommagés	2	Unité		
Travaux civil					
14.9.1	Déboisement/défrichage	3800	m ²		
14.9.2	Enlèvement manuelle de la végétation poussant sur les murs de couronnement ou dans les murs de soutènement	1	Global		
14.9.3	Abattage et essouchement d'arbres isolés	-	-		
14.9.3.1	Diamètres 150mm à 300mm, incluant la gestion des résidus	90	Unité		
14.9.3.2	Diamètres 300mm à 450mm, incluant la gestion des résidus	14	Unité		
14.9.3.3	Diamètres >450mm, incluant la gestion des résidus	5	Unité		
14.9.4	Excavation, transport, mise en dépôt (si requis) et disposition des déblais et matériaux d'excavation	1	Global		
14.9.5	Supplément pour disposition et élimination hors site des déblais et matériaux contaminés	-	-	-	-
14.9.5.1	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est situé dans la plage A-B	140	t.m.		
14.9.5.2	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est situé dans la plage B-C	220	t.m.		
14.9.5.3	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est supérieure au critère C et inférieure à la valeur limite du RESC	100	t.m.		
14.9.5.5	Supplément pour disposition et élimination des gros cailloux, de roc ou grosses roches (Boulders) dont le volume est supérieur à 1 mètre cube	25	m ³		
14.9.6	Fourniture, transport et mise en place de remblais d'emprunt contrôlé	-	-	-	-
14.9.6.2	Fourniture, transport et mise en place de remblais d'emprunt contrôlé MG20	260	m ³		
14.9.7	Fourniture, transport et mise en place d'un système drainant derrière les nouveaux murs	1	Global		
14.9.8	Travaux de terre végétale et d'engazonnement	1	Global		
14.9.9	Plantation d'arbres	30	Unité		
Équipements divers					
14.10.1	Enlèvement, remise en état ou réinstallation des équipements existants	1	Global		
14.10.2	Enlèvement des équipements sur les terrains adjacents	-	-	-	-
14.10.2.1	Déplacement matériaux et conteneurs lot 2 331 574	1	Global		
14.10.2.2	Déplacement matériaux et conteneurs lot 2 331 583	1	Global		
14.10.3	Démolition et reconstruction de dalle de béton	250	m ²		
14.10.4	Démolition et reconstruction de clôture de tôle	170	m		
14.10.5	Démolition et reconstruction de clôture en maille de chaîne	20	m		
SOUS TOTAL - MUR TYPE 14					

Item	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total (\$)
MURS TYPE 15					
Réparation sans surépaisseur du recouvrement					
15.5.1	Démolition partielle, transport et disposition du béton à réparer (recouvrement)	300	m ²		
15.5.2	Fourniture et mise en place du béton (coulé en place ou projeté) pour les travaux de réfection du béton sans surépaisseur (recouvrement)	65	m ³		
Réparation sans surépaisseur du couronnement					
15.6.1	Démolition partielle, transport et disposition du béton à réparer (couronnement)	80	m ²		
15.6.2	Fourniture et mise en place du béton du béton coulé en place pour les travaux de réfection sans surépaisseur (couronnement)	15	m ³		
Reconstruction complète du couronnement					
15.7.1	Démolition, transport et disposition du béton (couronnement)	140	m ³		
15.7.2	Fourniture et mise en place du béton coulé en place (couronnement)	200	m ³		
Ouvrages métalliques					
15.8.1	Remise en état et réinstallation des bollards ancestraux existants à récupérer ou remis en état sur place	4	Unité		
15.8.2	Fourniture et mise en place des nouveaux échelons d'époque	-	-	-	-
15.8.2.2	Groupement de 3 barres	4	Unité		
15.8.2.3	Groupement de 5 barres	5	Unité		
15.8.3	Réparation des bollards ancestraux endommagés	3	Unité		
Travaux civil					
15.9.1	Déboisement/défrichage	450	m ²		
15.9.2	Enlèvement manuelle de la végétation poussant sur les murs de couronnement ou dans les murs de soutènement	1	Global		
15.9.3	Abattage et essouchement d'arbres isolés	-	-		
15.9.3.1	Diamètres 150mm à 300mm, incluant la gestion des résidus	6	Unité		
15.9.3.2	Diamètres 300mm à 450mm, incluant la gestion des résidus	1	Unité		
15.9.4	Excavation, transport, mise en dépôt (si requis) et disposition des déblais et matériaux d'excavation	1	Global		
15.9.5	Supplément pour disposition et élimination hors site des déblais et matériaux contaminés	-	-	-	-
15.9.5.1	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est situé dans la plage A-B	100	t.m.		
15.9.5.2	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est situé dans la plage B-C	1000	t.m.		
15.9.5.5	Supplément pour disposition et élimination des gros cailloux, de roc ou grosses roches (Boulders) dont le volume est supérieur à 1 mètre cube	10	m ³		
15.9.6	Fourniture, transport et mise en place de remblais d'emprunt contrôlé	-	-	-	-
15.9.6.1	Fourniture, transport et mise en place de remblais d'emprunt contrôlé MG112	270	m ³		
15.9.6.2	Fourniture, transport et mise en place de remblais d'emprunt contrôlé MG20	240	m ³		
15.9.7	Fourniture, transport et mise en place d'un système drainant derrière les nouveaux murs	1	Global		

Item	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total (\$)
15.9.8	Travaux de terre végétale et d'engazonnement	1	Global		
15.9.9	Plantation d'arbres	2	Unité		
SOUS TOTAL - MUR TYPE 15					

MURS TYPE 16					
Réparation sans surépaisseur du recouvrement					
16.5.1	Démolition partielle, transport et disposition du béton à réparer (recouvrement)	100	m ²		
16.5.2	Fourniture et mise en place du béton (coulé en place ou projeté) pour les travaux de réfection du béton sans surépaisseur (recouvrement)	115	m ³		
Réparation sans surépaisseur du couronnement					
16.6.1	Démolition partielle, transport et disposition du béton à réparer (couronnement)	70	m ²		
16.6.2	Fourniture et mise en place du béton du béton coulé en place pour les travaux de réfection sans surépaisseur (couronnement)	12	m ³		
Ouvrages métalliques					
16.8.1	Remise en état et réinstallation des bollards ancestraux existants à récupérer ou remis en état sur place	1	Unité		
16.8.2	Fourniture et mise en place des nouveaux échelons d'époque	-	--	-	-
16.8.2.1	Groupement de 2 barres	1	Unité		
Travaux civil					
16.9.1	Déboisement/défrichage	180	m ²		
16.9.2	Enlèvement manuelle de la végétation poussant sur les murs de couronnement ou dans les murs de soutènement	1	Global		
16.9.4	Excavation, transport, mise en dépôt (si requis) et disposition des déblais et matériaux d'excavation	1	Global		
16.9.5	Supplément pour disposition et élimination hors site des déblais et matériaux contaminés	-	-	-	-
16.9.5.1	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est situé dans la plage A-B	40	t.m.		
16.9.5.2	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est situé dans la plage B-C	40	t.m.		
16.9.5.5	Supplément pour disposition et élimination des gros cailloux, de roc ou grosses roches (Boulders) dont le volume est supérieur à 1 mètre cube	2	m ³		
16.9.6	Fourniture, transport et mise en place de remblais d'emprunt contrôlé	-	-	-	-
16.9.6.2	Fourniture, transport et mise en place de remblais d'emprunt contrôlé MG20	10	m ³		
16.9.8	Travaux de terre végétale et d'engazonnement	1	Global		
16.9.9	Plantation d'arbres	3	Unité		
SOUS TOTAL - MUR TYPE 16					

MURS TYPE 17					
Réparation sans surépaisseur du recouvrement					
17.5.1	Démolition partielle, transport et disposition du béton à réparer (recouvrement)	2450	m ²		

Item	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total (\$)
17.5.2	Fourniture et mise en place du béton (coulé en place ou projeté) pour les travaux de réfection du béton sans surépaisseur (recouvrement)	700	m ³		
Réparation sans surépaisseur du couronnement					
17.6.1	Démolition partielle, transport et disposition du béton à réparer (couronnement)	1800	m ²		
17.6.2	Fourniture et mise en place du béton du béton coulé en place pour les travaux de réfection sans surépaisseur (couronnement)	240	m ³		
Reconstruction complète du couronnement					
17.7.1	Démolition, transport et disposition du béton (couronnement)	40	m ³		
17.7.2	Fourniture et mise en place du béton coulé en place (couronnement)	60	m ³		
Ouvrages métalliques					
17.8.1	Remise en état et réinstallation des bollards ancestraux existants à récupérer ou remis en état sur place	12	Unité		
17.8.2	Fourniture et mise en place des nouveaux échelons d'époque	-	-	-	-
17.8.2.1	Groupement de 2 barres	7	Unité		
17.8.2.2	Groupement de 3 barres	10	Unité		
17.8.3	Réparation des bollards ancestraux endommagés	1	Unité		
Travaux civil					
17.9.1	Déboisement/défrichage	4700	m ²		
17.9.2	Enlèvement manuelle de la végétation poussant sur les murs de couronnement ou dans les murs de soutènement	1	Global		
17.9.3	Abattage et essouchement d'arbres isolés	-	-	-	-
17.9.3.1	Diamètres 150mm à 300mm, incluant la gestion des résidus	126	Unité		
17.9.3.2	Diamètres 300mm à 450mm, incluant la gestion des résidus	32	Unité		
17.9.3.3	Diamètres >450mm, incluant la gestion des résidus	18	Unité		
17.9.4	Excavation, transport, mise en dépôt (si requis) et disposition des déblais et matériaux d'excavation	1	Global		
17.9.5	Supplément pour disposition et élimination hors site des déblais et matériaux contaminés	-	-	-	-
17.9.5.1	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est situé dans la plage A-B	800	t.m.		
17.9.5.2	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est situé dans la plage B-C	850	t.m.		
17.9.5.3	Supplément pour disposition et élimination hors site des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est supérieure au critère C et inférieure à la valeur limite du RESC	720	t.m.		
17.9.5.4	Supplément pour disposition et élimination des matériaux de déblai dont la concentration en contaminants, après caractérisation, est supérieure à la valeur limite du RESC	475	t.m.		
17.9.5.5	Supplément pour disposition et élimination des gros cailloux, de roc ou grosses roches (Boulders) dont le volume est supérieur à 1 mètre cube	40	m ³		
17.9.6	Fourniture, transport et mise en place de remblais d'emprunt contrôlé	-	-	-	-
17.9.6.2	Fourniture, transport et mise en place de remblais d'emprunt contrôlé MG20	2600	m ³		

Solicitation No. - N° de l'invitation
EE520-190691/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.077223.220

File No. - N° du dossier
MTC-8-41089

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Item	Description	Quantité	Unité de mesure	Prix unitaire	Total (\$)
17.9.7	Fourniture, transport et mise en place d'un système drainant derrière les nouveaux murs	1	Global		
17.9.8	Travaux de terre végétale et d'engazonnement	1	Global		
17.9.9	Plantation d'arbres	40	Unité		
Équipements divers					
17.10.1	Enlèvement, remise en état ou réinstallation des équipements existants	1	Global		
17.10.5	Démolition et reconstruction de clôture en maille de chaîne	180	m		
SOUS TOTAL - MUR TYPE 17					
COÛT TOTAL AVANT TAXES					

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- 1) Conformément à la clause IG07 – Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

APPENDICE 4 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

(page 1 de 2)

IP10 INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrèés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Solicitation No. - N° de l'invitation
EE520-190691/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.077223.220

File No. - N° du dossier
MTC-8-41089

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Attestation volontaire

(À être volontairement retourné avec la soumission)
(page 2 de 2)

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe B « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom: _____

Signature: _____

Nom de la compagnie: _____

Dénomination sociale: _____

Numéro de l'invitation à soumissionner: _____

Nombre d'employés de l'entreprise: _____

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat: _____

Métiers spécialisés de ces apprentis;

Solicitation No. - N° de l'invitation
EE520-190691/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
MTC255

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.077223.220

File No. - N° du dossier
MTC-8-41089

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux Réfection des murs du canal-de-Lachine, Bief 4 – Secteurs 14 à 17, Lachine Québec	N° de contrat. EE520-190691 N° de projet R.077223.220
---	--

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel
Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global annuel	Global Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

